

Document:-
A/CN.4/SR.942

Compte rendu analytique de la 942e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1968, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DE LA VINGTIÈME SESSION

Tenue à Genève du 27 mai au 2 août 1968

942e SÉANCE

Lundi 27 mai 1968, à 15 h 15

Président : Sir Humphrey WALDOCK

puis : M. José María RUDA

Présents : M. Ago, M. Amado, M. Bartoš, M. Castrén, M. El-Erian, M. Ignacio-Pinto, M. Nagendra Singh, M. Ouchakov, M. Ramangasoavina, M. Reuter, M. Ustor, M. Yasseen.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la vingtième session de la Commission du droit international.

2. M. MOVCHANE (Secrétaire de la Commission) annonce que M. Albónico, M. Rosenne, M. Tammes et M. Tsuruoka ont envoyé des lettres exposant la raison de leur absence le jour de la séance d'ouverture : MM. Albónico et M. Rosenne comptent arriver à Genève le 29 mai et M. Tammes le 9 juin 1968; M. Tsuruoka viendra assister aux séances dès qu'il le pourra.

3. Le PRÉSIDENT déclare qu'en sa qualité de représentant de la Commission du droit international il a participé aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session et présenté le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session¹ qui comprend le projet d'articles sur les missions spéciales. Il a souligné l'importance de la décision de la Commission qui tend à faire du caractère représentatif le trait distinctif d'une mission spéciale aux fins du projet. L'impression qu'il a retirée de la discussion est que, si le commentaire relatif au projet d'articles avait été plus complet, la tâche des gouvernements aurait été facilitée. L'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session une question intitulée "Projet de convention relative aux missions spéciales", son idée étant que la Sixième Commission examinerait le projet d'articles et que l'Assemblée générale adopterait en temps utile une convention relative aux missions spéciales. L'Assemblée a judicieusement décidé que M. Bartoš, rapporteur spécial pour ce sujet, assisterait aux délibérations en qualité d'expert consultant.

4. A la demande expresse de la Sixième Commission, sir Humphrey Waldock a formulé quelques observations sur le projet d'articles relatif au droit des traités, en guise d'introduction générale au débat de la Commission sur ce sujet. Il s'abstient d'entrer dans le détail de cette discussion puisqu'elle a été amplement dépassée par les travaux de la Conférence de Vienne sur le droit des traités. Il peut indiquer cependant que, à l'égard de plusieurs points sur lesquels certains groupes d'Etats avaient adopté une posi-

tion catégorique à la Sixième Commission, l'attitude de ces Etats n'a pas été aussi rigide à la Conférence de Vienne.

5. La Sixième Commission et l'Assemblée générale ont approuvé les propositions de la Commission du droit international concernant son programme de travail futur et ont accueilli avec satisfaction sa décision d'entreprendre un examen général de son programme et de ses méthodes de travail lors de la présente session.

6. Passant à la question de la coopération avec d'autres organismes, sir Humphrey Waldock souligne en termes élogieux la compétence avec laquelle M. Yasseen a représenté la Commission à la dernière session du Comité juridique consultatif africain-asiatique. Lui-même espérait assister à la dernière séance du Comité européen de coopération juridique, mais en a été empêché par d'autres obligations qui le retenaient à Strasbourg. La Commission est saisie d'un échange de lettres entre sir Humphrey Waldock et le Directeur des affaires juridiques au Conseil de l'Europe (A/CN.4/L.216) relatives à cette séance et à la coopération entre les deux organismes.

7. En ce qui concerne la première session de la Conférence de Vienne sur le droit des traités, sir Humphrey Waldock déclare que M. Ago, qui a été élu président de la Conférence, aura un rôle très important à jouer à la deuxième session. Un autre membre de la Commission, M. Elias, s'est acquitté avec beaucoup de compétence et de succès de la tâche délicate qui lui incombait en tant que président de la Commission plénière : si la Conférence a pu examiner la quasi-totalité des articles du projet sur le droit des traités au cours de sa première session, cela est dû, dans une large mesure, à la manière dont il a conduit les débats. M. Yasseen a été élu président du Comité de rédaction aux séances duquel sir Humphrey a assisté régulièrement en tant qu'expert consultant; on est fondé à dire que si les travaux sur le droit des traités ont été menés à bonne fin, le mérite en revient pour une très grande part à la façon magistrale dont M. Yasseen a dirigé les travaux du Comité de rédaction.

8. Après quelques lenteurs au début, la Conférence de Vienne a progressé de façon remarquable. Il reste quelques obstacles à surmonter et l'on s'efforcera, dans l'intervalle qui sépare les deux sessions, de venir à bout des questions particulièrement délicates demeurées en souffrance. Mais on peut dire dès maintenant que le projet de la Commission du droit international a fourni une base des plus satisfaisantes aux travaux de la Conférence.

9. Sir Humphrey Waldock voudrait appeler l'attention de la Commission sur un problème qui a été soulevé lors de l'examen de l'article 3 (Accords internationaux n'entrant pas dans le cadre des présents articles)² à la Conférence de Vienne. Cet article dispose que le projet ne se réfère pas aux accords internationaux conclus entre Etats et organisations internationales ou entre ces organisations.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 9.

² Annuaire de la Commission du droit international, 1966, vol. II, p. 194.

Or, la codification du droit régissant ces accords a suscité un vif intérêt. Le sujet a été assez longuement examiné à la Commission plénière ainsi qu'au Comité de rédaction et, outre un léger amendement à l'article 3 du projet, cet examen a abouti à un projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale de renvoyer à la Commission du droit international l'étude des traités en question. Bien que ce projet de résolution ne doive être définitivement adopté qu'en 1969, sir Humphrey Waldock estime que la Commission doit en prendre note.

La séance est suspendue à 15 h 30; elle est reprise à 16 heures.

Election des membres du Bureau

10. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à présenter des candidats aux fonctions de président.

11. M. YASSEEN propose la candidature de M. Amado, le très cher et vénéré doyen de la Commission du droit international, de la Sixième Commission de l'Assemblée générale et de la Conférence de Vienne sur le droit des traités.

12. M. AMADO, profondément touché de la proposition qui vient d'être faite, croit devoir décliner cet honneur et propose que la présidence revienne à un homme plus jeune de sa région, l'Amérique latine, héritière de la tradition du droit et de la culture méditerranéenne. M. Amado propose la candidature de M. Ruda, de nationalité argentine, qui par ses qualités de juriste international et de diplomate s'est acquis une haute réputation au sein de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs.

13. Le PRÉSIDENT pense que tous les membres de la Commission regretteront comme lui que M. Amado n'ait pas pu accepter la présidence de la Commission et il lui rend un hommage tout particulier pour la contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission sur le droit des traités.

14. M. IGNACIO-PINTO appuie la candidature de M. Ruda.

15. M. EL-ERIAN appuie également cette candidature.

A l'unanimité, M. Ruda est élu président.

16. Le PRÉSIDENT exprime sa gratitude aux membres de la Commission qui l'ont élu à la présidence et remercie de leurs aimables paroles celui qui a proposé et ceux qui ont appuyé sa candidature. Il considère que l'honneur qui lui est ainsi fait est un hommage à l'Amérique latine, région fortement attachée à la paix, au progrès et à la primauté du droit. Le Président se déclare très touché du geste généreux de M. Amado, qui a su gagner l'admiration et l'affection de tous les juristes de l'Amérique latine.

17. Le Président rend hommage à son prédécesseur, sir Humphrey Waldock, qui, par la façon remarquable dont il a dirigé les débats de la dix-neuvième session, a permis à la Commission de mener à bien ses travaux sur les missions spéciales et qui, par l'oeuvre accomplie dans le domaine du droit des traités, occupe un rang éminent parmi les juristes internationaux.

18. Au moment où la Commission ouvre sa vingtième session, il est bon de jeter un regard en arrière; les quatre Conventions sur le droit de la mer de 1958, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961, la

Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963 et les projets d'articles sur le droit des traités et sur les missions spéciales constituent une oeuvre tout à fait remarquable qui soutient parfaitement la comparaison avec les travaux de codification du droit international réalisés avant la création de la Commission du droit international. La Commission est encore saisie de plusieurs sujets importants et, en dirigeant ses travaux dans ces domaines, le Président s'efforcera de suivre la tradition établie par ceux qui l'ont précédé dans ses fonctions.

19. Le Président invite les membres de la Commission à proposer des candidats pour le poste de premier vice-président.

20. M. REUTER propose la candidature de M. Castrén, dont les vastes et minutieux travaux d'érudition et la contribution précieuse qu'il a apportée à l'oeuvre de la Commission sont connus de tous.

21. M. AMADO appuie la proposition.

22. M. EL-ERIAN appuie également cette proposition.

A l'unanimité, M. Castrén est élu premier vice-président.

23. M. CASTRÉN remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

24. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidats pour le poste de deuxième vice-président.

25. M. BARTOŠ propose la candidature de M. Ouchakov que ses éminentes qualités de savant désignent tout particulièrement pour ce poste.

26. Sir Humphrey WALDOCK appuie la proposition.

27. M. REUTER appuie également la proposition.

A l'unanimité, M. Ouchakov est élu deuxième vice-président.

28. M. OUCHAKOV remercie la Commission de l'honneur qui vient de lui être fait.

29. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidats pour le poste de rapporteur.

30. M. YASSEEN propose la candidature de M. Tabibi, qui a apporté une contribution remarquable aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du droit et dans d'autres domaines.

31. M. NAGENDRA SINGH appuie cette proposition.

A l'unanimité, M. Tabibi est élu rapporteur.

La séance est levée à 17 h 5.